

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HAFTREINIGER**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 665

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

EGO HAFTREINIGER

Groupe du produit: Primer

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

adhésive de contact/ primaire pour Mastic silicone

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG	
Rue:	Kaltenbrunn 27	
Lieu:	D-82467 Garmisch-Partenkirchen	
Téléphone:	+49 (0)8821 956 90	Téléfax: +49 (0)8821 956 990
e-mail:	info@ego.de	
Interlocuteur:	Laboratoire	Téléphone: +49 (0)8821 956 960
e-mail:	EGO-Labor@ego.de	
Internet:	www.ego.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)  
en allemand et anglais

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225  
Asp. Tox. 1; H304  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
STOT SE 3; H336  
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

hydrocarbures, C7-9, isoalkane  
C7-C9 Isoalkane  
Titanettrabutanolat  
toluène

**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HAFTREINIGER**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 665

Page 2 de 11

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser Poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ou mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

silanes et siloxanes avec groupes fonctionnels et additives dans le solvant

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HAFTREINIGER**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 665

Page 3 de 11

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	hydrocarbures, C7-9, isoalkane			< 75 %
	921-728-3		01-2119471305-42	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
90622-56-3	C7-C9 Isoalkane			< 50 %
	292-458-5		01-2119471305-42	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
5593-70-4	Titantetrabutanolat			< 5 %
	227-006-8		01-2119967423-33	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H226 H315 H318 H335 H336			
108-88-3	toluène			< 5 %
	203-625-9	601-021-00-3		
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336 H373 H304			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
	921-728-3	hydrocarbures, C7-9, isoalkane	< 75 %
	par inhalation: CL50 = 21 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		
90622-56-3	292-458-5	C7-C9 Isoalkane	< 50 %
	par inhalation: CL50 = 21 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 10000 mg/kg		
108-88-3	203-625-9	toluène	< 5 %
	par inhalation: CL50 = 49 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

**Après contact avec les yeux**

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

**Après ingestion**

Ne PAS faire vomir. Danger d'inhalation Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HAFTREINIGER**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 665

Page 4 de 11

Traiter de façon symptomatique. Des informations supplémentaires sur la toxicologie dans la section 11 doivent être notées.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistante à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La combustion mène au dégagement forte de suie.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever toute source d'ignition. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Pour les non-secouristes**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de fuite dans les eaux, les égouts ou le sous-sol, informer l'autorité compétente.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

**Pour le nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

**Autres informations**

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir également section 7,8,13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

**Préventions des incendies et explosion**

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le traitement peut donner lieu à la formation de produits volatils inflammables. Les vapeurs peuvent former

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HAFTREINIGER**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 665

Page 5 de 11

des mélanges explosifs avec l'air.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Information supplémentaire**

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Conseils pour le stockage en commun**

Aucun à notre connaissance.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

adhésive de contact/ primaire pour Mastic silicone

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-88-3	Toluène	Toluène	20 µg/l	Sang	en début de poste et fin de semaine

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	hydrocarbures, C7-9, isoalkane			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	608 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HAFTREINIGER**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 665

Page 6 de 11

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale

**Protection des mains**

Gants résistants aux solvants: Caoutchouc fluoré, NBR (Caoutchouc nitrile).

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection

**Protection respiratoire**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. (filtre à gaz du type ABEK / ABEK-P2). En cas d'exposition longue ou forte, utiliser un appareil respiratoire.

Protection respiratoire appropriée: Un appareil respiratoire autonome, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 137.

**Protection contre les risques thermiques**

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		indéterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		90 - 150 °C
Limite inférieure d'explosivité:		0,9 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		7,0 vol. %
Point d'éclair:		3 °C
Température d'auto-inflammation:		> 200 °C
Hydrosolubilité:		insoluble
Pression de vapeur: (à 20 °C)		indéterminé
Densité (à 20 °C):		0,74 g/cm <sup>3</sup>
Caractéristiques des particules:		non applicable

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles. de l'air humide et de l'eau.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HAFTREINIGER**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 665

Page 7 de 11

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants, Acides, Bases, Eau.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition en utilisation conforme.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	hydrocarbures, C7-9, isoalkane				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 21 mg/l	rat		
90622-56-3	C7-C9 Isoalkane				
	orale	DL50 > 10000 mg/kg	rat		
	cutanée	DL50 > 3000 mg/kg	rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 21 mg/l	rat		
108-88-3	toluène				
	cutanée	DL50 12200 mg/kg	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 49 mg/l	Rat	GESTIS	

**Irritation et corrosivité**

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

**Effets sensibilisants**

Aucun à notre connaissance.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Danger par aspiration**

Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration). L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau

**11.2. Informations sur les autres dangers****Information supplémentaire**

Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme.

Une concentration dépassant la concentration admissible sur le lieu de travail peut provoquer des vertiges, des

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HAFTREINIGER**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 665

Page 8 de 11

maux de tête et une sensation d'ébriété.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance				Source	Méthode
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce		
	hydrocarbures, C7-9, isoalkane					
	Toxicité pour les algues	NOEC 6,3 mg/l	3 d			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,17 mg/l	21 d			
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 12,5	72 h		GESTIS	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73

**12.4. Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

donnée non disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel.

**L'élimination des emballages contaminés**

Vider les restes. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HAFTREINIGER**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 665

Page 9 de 11

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3295
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A. (contient des isoparaffines, des isoalcanes en C7-C9)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3295
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (contains isoparaffins, C7-C9 isoalkanes)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
	
Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	1 L
EmS:	F-E, S-D
<b>Autres informations utiles (Transport maritime)</b>	
E2	

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3295
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (contains isoparaffins, C7-C9 isoalkanes)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
	
Dispositions spéciales:	A3 A224
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HAFTREINIGER**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 665

Page 10 de 11

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Y341

E2

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: Oui

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48

2004/42/CE (COV):	VOC(EU) 91,5%
	VOC(CH) 91,5%

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,6,7,8,9,11,16.

**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HAFTREINIGER**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 665

Page 11 de 11

BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*